



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/EX(31)/L.2
6 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente et unième réunion directive
Genève, 10-13 mars 2003
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**LANGUES DE PUBLICATION DE LA DOCUMENTATION OFFICIELLE
DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE
INTERNATIONAL CNUCED/OMC**

Projet de décision présenté par le Groupe des 77 et la Chine

Le Conseil du commerce et du développement,

Notant la proposition faite à la trente-quatrième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC de publier la documentation officielle du Groupe en arabe et en chinois outre les actuelles langues de publication (anglais, espagnol, français et russe)¹,

Notant en outre que le rapport du Groupe consultatif commun devant être soumis au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED le serait dans toutes les langues officielles,

1. *Estime* qu'il serait, en principe, souhaitable que la documentation officielle du Groupe consultatif commun soit publiée dans les deux autres langues officielles de l'ONU, à savoir l'arabe et le chinois, outre les actuelles langues de publication;

2. *Recommande* que l'Assemblée générale examine la proposition à la lumière de l'opinion exprimée par le Conseil.

¹ ITC/AG(XXXV)/191, par. 89.